

Délibération n°2023-12-134

Date de convocation : 13 décembre 2023

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 43
------------------------------	---------------	--------------

Redevance ordures ménagères 2024

L'an deux mil vingt-trois, le 19 du mois de décembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Plouzévédé, salle Mil Ham, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie

Avaient donné
procuration

M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
Mme KERVELLA Julie à M. JEZEQUEL Sébastien
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s) excusé(s)

M. LE BORGNE Laurent
M. BRAS Philippe

Absent(s)

/

Participaient aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, et Mme THOMAS Valérie, conseillère aux décideurs locaux/DGFiP

Secrétaire de séance : Mme CARRER Bernadette

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En 2016, la Communauté de communes a intégré l'ensemble des dépenses du service déchets, ordures ménagères, déchèteries et collecte sélective dans un seul et même budget annexe. Ce budget lié à un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) doit s'équilibrer en dépenses et en recettes sans recours au budget général de l'EPCI.

Il est proposé de faire évoluer le montant de la redevance de 3% pour l'année 2024.

FOYERS	Proposition tarifs 2024	Périodicité de facturation
Foyer 1 personne	158 €	annuelle
Foyer un adulte avec enfants de moins de 25 ans	158 €	annuelle
Résidences secondaires	158 €	annuelle
Foyer 2 adultes et +	229 €	annuelle

En annexe de la présente délibération, figure la tarification de la redevance déchets 2024 pour les autres usagers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L-2224-2 ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°29-10 du 9 mai 2001 portant prise de compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°78-02 du 24 juin 2009 portant institution de la redevance des ordures ménagères ;
Vu la commission environnement en date du 7 décembre 2023 ;
Vu la conférence des maires en date du 12 décembre 2023 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 40 voix pour et 3 abstentions (Daniel Pervès, Christine Portailier et Samuel Phelippot) :

- **Adopte les tarifs relatifs à la redevance déchets pour l'année 2024 tels que figurant en annexe.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 20 décembre 2023.

La Secrétaire de séance,
Bernadette CARRER.

Le Président,
Henri BILLON.



TARIFS DE LA REDEVANCE DECHETS
 ANNEE 2024

TARIFICATION DE LA ROM POUR LES PARTICULIERS

FOYERS	Tarifs	Périodicité de Facturation
Foyer 1 personne	158 €	Par an
Foyer un adulte avec enfants de moins de 25 ans	158 €	Par an
Résidences secondaires	158 €	Par an
Foyer 2 adultes et +	229 €	Par an

TARIFICATION DE LA ROM POUR LES AUTRES USAGERS : PROFESSIONNELS, MAISONS DE RETRAITE, EQUIPEMENTS COMMUNAUX, TERRAIN DES GENS DU VOYAGE,

CONTENANCE DES BACS	Cout pour 1 bac collecté 1 fois toutes les deux semaines	Cout pour 1 bac OM collecté 1 fois /semaine	Cout pour 1 bac OM collecté 2 fois /semaine	Cout pour 1 bac OM collecté 3 fois semaine	Périodicité de Facturation
750 litres	393 €	786 €	1 452 €	2 117 €	Par an
360 litres	211 €	423 €	724 €	1 026 €	Par an
240 litres	167 €	334 €	547 €	761 €	Par an
120 litres	114 €	229 €	335 €	441 €	Par an

TARIFICATION DE LA ROM POUR LES AUTRES USAGERS : ECOLES COLLEGES LYCEES

CONTENANCE DES BACS	bac collecté 1 fois toutes les deux semaines	Cout pour 1 bac OM collecté 1 fois par semaine	Cout pour 1 bac OM collecté 2 fois par semaine	Cout pour 1 bac OM collecté 3 fois par semaine	Périodicité de Facturation
750 litres	297 €	594 €	1 068 €	1 542 €	Par an
360 litres	168 €	337 €	551 €	766 €	Par an
240 litres	136 €	273 €	425 €	577 €	Par an
120 litres	99 €	198 €	273 €	349 €	Par an

TARIFICATION DE LA ROM POUR LES AUTRES USAGERS : CAMPINGS

CONTENANCE DES BACS en LITRES	bac collecté 1 fois toutes les deux semaines	Cout pour 1 bac collecté 1 fois par semaine	Cout pour 1 bac collecté 2 fois par semaine	Cout pour 1 bac collecté 3 fois par semaine	Périodicité de Facturation
750 litres	118 €	238 €	352 €	467 €	Par an
360 litres	87 €	174 €	226 €	278 €	Par an
240 litres	79 €	158 €	196 €	233 €	Par an
120 litres	70 €	141 €	158 €	178 €	Par an

TARIFICATION DE LA ROM POUR LES LOCATIONS SAISONNIERES

CAPACITE D'ACCUEIL	Tarifs	Périodicité de Facturation
Capacité de 1 à 4 personnes	121 €	Par an
Capacité de 5 à 10 personnes	162 €	Par an
Capacité de plus de 10 personnes	202 €	Par an